

Bac Pro Maintenance des Equipements Industriels

(BAC PRO MEI)

Objectifs

Au terme de la formation, vous serez capable de :

- Mettre en œuvre les opérations de maintenance préventive et curative de l'outil de production.
- Améliorer, Modifier adapter l'outil de production.
- Respecter les règles de sécurité lors des interventions sur les parties opératives ou les parties commandes.
- Réaliser les opérations de surveillance ou les opérations planifiées.

Entreprises d'accueil

Toutes entreprises nécessitant l'intervention d'un technicien pour la maintenance de ses machines industrielles. Les principaux secteurs d'activités économiques concernés sont :

- La production industrielle mécanique ou électrique.
- La production agroalimentaire.
- La production automobile, aéronautique.
- La maintenance d'équipements électromécanique (ascenseurs, pompes...).
- La maintenance de matériel médical.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : 2nde Bac Pro MEI (pour entrer en 1^{ère} année du bac pro), 1^{ère} Bac Pro MEI (pour entrer en année de Terminale du bac pro).
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien préalable.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Formation par apprentissage

Code diplôme	Code RNCP
400 250 07	3632

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), équivalent à un Bac.

Durée de la formation

2520 heures (sur 3 ans).
900 heures la première année
840 heures la deuxième année
780 heures la troisième année

Durée du contrat

11 mois pour une entrée en Terminale, 23 mois pour la 1^{ère} et Terminale, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

2 ou 3 semaines en CFA,
2 ou 3 semaines en entreprise.

Coordonnées du CFC-CFA

CFA LA SALLE
Site Sainte Barbe
10, rue Franklin
42000 SAINT-ETIENNE
04 77 43 24 30
www.lasalle42.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Lettre – Histoire – Enseignement moral et civique
	Anglais
	Mathématiques
	Physique chimie
	Economie Gestion
	Arts appliqués
	EPS
Matières professionnelles	Maintenance des équipements industriels
	Maintenance des systèmes automatisés
	Analyse et Exploitation des données techniques
	Construction
	Prévention santé environnement

Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé. Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage. Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, autoévaluation).

La co-intervention : afin de donner du « sens » à l'enseignement général, les cours de français, math et sciences sont assurés en collaboration avec l'enseignement professionnel. Deux enseignants dans la salle de classe assurent, conjointement, le cours.

Le chef d'œuvre : c'est une réalisation tout au long de la première et de la terminale. Cette réalisation donnera lieu au grand oral de la terminale.

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée
- Soutenance à l'oral du « chef d'œuvre »

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
E1 Sciences et technique			
→ Analyse et exploitation de données techniques	3	CCF	Ecrit
→ Mathématiques et sciences physiques	2	CCF	Ecrit
→ Travaux pratiques et sciences physiques	2	CCF	Pratique
E2 Analyse et préparation d'une activité de maintenance	4	Ponctuel	Ecrit
E3 Pratique prenant en compte la formation en milieu professionnelle			
→ Surveiller, améliorer, modifier les équipements	2	CCF	Pratique
→ Chef d'œuvre	1	CCF	Oral
→ Intervention sur un équipement mécanique	3	CCF	Pratique
→ Maintenance d'un système automatisé	3	CCF	Pratique
→ Economie et gestion	1	Ponctuel	Ecrit
→ Prévention santé environnement	1	Ponctuel	Ecrit
E4 Langue vivante	2	CCF	Oral
E5 Français, histoire géographie, enseignement morale et civique			
→ Français	2.5	Ponctuel	Ecrit
→ Histoire géographie/enseignement morale et civique	2.5	Ponctuel	Ecrit
E6 Art appliquées et cultures artistiques	1	CCF	Ecrit
E7 EPS	1	CCF	Pratique
Epreuve facultative LV2	Pts>10	Ponctuel	Oral

Validation partielle possible, bénéfice des épreuves dont la note est supérieure à 10/20.

* *Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap*

Références

ANNEE	2020		2019		2018	
	A*	P*	A*	P*	A*	P*
TYPE DE CONTRAT						
Taux de réussite						
Taux d'assiduité						
Taux d'abandon en cours de formation						
Taux d'interruption de contrat en cours de formation						
Taux d'insertion professionnelle (enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)						
Taux de poursuite d'étude						
Taux de satisfaction spécifique à la formation						

*A= Apprentissage P= Professionnalisation

Rémunération de l'apprenti

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, l'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance). *Décret n°2014-1031 du 10 septembre 2014*

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 20 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%	100%
2 ^{ème} année	39%	51%	61%	100%
3 ^{ème} année	55%	67%	78%	100%

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation l'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC *décret n°2008-244 du 7 mars 2008* :

Niveau de départ	Apprenti de moins de 21 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
Bac pro et plus	55%	65%	100% ou 85% du salaire minimum (le montant le plus favorable)
< bac pro	70%	80%	100% ou 85% du salaire minimum (le montant le plus favorable)

Cas particuliers :

Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).

Vous intégrez une classe en 1^{ère} Bac Pro en apprentissage, après une 2^{nde} professionnelle ou générale sous statut scolaire, ou un CAP sous statut scolaire, en lien avec ce métier : La rémunération sera équivalente à une 2^e année d'exécution de contrat.

Vous intégrez la Terminale Bac Pro en apprentissage après avoir suivi ce diplôme sous statut scolaire jusqu'en 1^{ère} année de Bac Pro : La rémunération sera celle d'une 3^e année d'exécution du contrat

Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
- Qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu
- Durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
- À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du 1^{er} **équipement**. Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).

Dates de la formation

Année de formation	Promotion	Date du début de la formation	Date de fin de la formation (incluant les examens)
1 ^{ère} année (première)	2021/2023	02/09/2021	30/06/2023
2 ^{ème} année (terminale)	2021/2022	02/09/2021	31/07/2022

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2021

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible suivant le handicap notifié lors de l'entretien préalable.

Un entretien avec le référent handicap permettra de connaître les besoins et d'adapter les modalités d'enseignement en fonction de la situation.

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

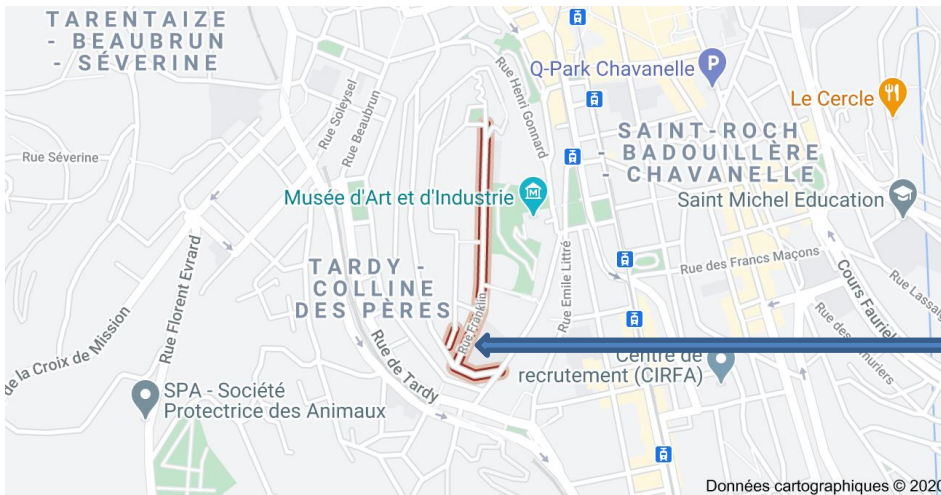
- BTS Maintenance des Systèmes option A, systèmes de production.
- BTS Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques.
- BTS Assistance Technique d'Ingénieur.
- BTS Technico-Commercial.
- BTS Maintenance des Matériels de Construction et de Manutention.
- Mention Complémentaires (ascensoriste, oléo hydrauliques et pneumatiques).
- Contrat de professionnalisation : maintenance : en cimenterie.
- Le titulaire du bac pro MEI peut également opter pour le BTS ATI (assistant technique d'ingénieur)

Débouchés professionnels :

- Technicien de maintenance dans l'industrie, secteur hospitalier.
- Technicien de maintenance sous-traitant (BTP, ascensoriste...).
- Monteur, réglleur, garnisseur... Tous les métiers de l'industrie nécessitant des connaissances basiques en mécanique et en électricité.

Accès par transport

- Places de parking gratuites aux alentours.
- Parc à vélo.
- Pigne de bus à proximité : 21 – M3 – S3.



Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Réseau Lasallien
- Lycée des métiers de la productique et de l'électricité

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Salle repas équipée d'un micro-ondes
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par le CFA

Matériel / Équipement

- Atelier de production équipé de parties de ligne de production.
- Bancs d'études hydrauliques, électriques, pneumatiques.
- Salle d'Info, CAO, imprimantes 3D.

CFA LA SALLE
Site Sainte Barbe
10, rue Franklin
42000 SAINT-ETIENNE
04 77 43 24 30
www.lasalle42.fr